



LE PASSAGE EN LED DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La conversion de notre réseau d'éclairage public en équipement basse consommation se poursuit. Un peu de retard sur cette troisième tranche en raison d'un délai de commande qui s'est considérablement allongé. Rappelons que les nouvelles lanternes sont de fabrication française.

Les travaux devraient pouvoir commencer en janvier. Ils concernent 73 points d'éclairage : de Penn ar C'hastel au Grannog et au Roch ; les quartiers du Lannou, du Bar Hir et de Kerscao, ainsi que la route de Sainte Anne. Les demandes pour la dernière tranche de travaux de remplacement des lanternes sont en cours. Ces travaux devraient pouvoir se faire à la suite, au printemps 2018.

Le Conseil Régional de Bretagne a donné son accord également pour le prochain passage des éclairages des ouvrages portuaires en équipement à basse consommation.

L'opération Ampoules LED avec les Îles du Ponant se poursuit pour les particuliers et les entreprises, qui n'en auraient pas encore bénéficiés. L'offre est limitée à 7 ampoules à 1€/pièce par foyer (résidences principales et secondaires) qui vous seront données en échange de 7 de vos ampoules (baïonnettes également).

Le règlement s'effectue par chèque. Renseignement auprès du secrétariat au 02 98 61 77 76. Les 3 modèles ci-dessous sont disponibles.



DANS CE NUMÉRO

- ◆ Le passage en Led de l'éclairage public
- ◆ Les Insulaires à Bréhat
- ◆ Solidarité entre les Îles
- ◆ Hélistrace
- ◆ Véhicule électrique estacade
- ◆ Évolution de la station d'épuration
- ◆ Le Phare
- ◆ Les après-midi rencontres
- ◆ Services médicaux
- ◆ Bruits de voisinage
- ◆ Informations pratiques
- ◆ Manifestations à venir

RÉDACTION

Commission Communication
Mairie de l'ÎLE DE BATZ Pors Kernoc
29253 ÎLE DE BATZ

LES INSULAIRES, LE FESTIVAL DES ÎLES DU PONANT



Pour sa 6^{ème} édition, le festival des insulaires avait posé son sac sur l'île de Bréhat, les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre derniers. Ce n'était qu'une

deuxième participation pour l'île de Batz, après celle sur Ouessant en 2013. Mais une participation appréciée de tous avec une délégation importante composée de nombreux bénévoles, des représentants des associations, une agricultrice biologique, plusieurs commerçants, notre hôtesse d'accueil touristique, plusieurs conseillers municipaux et à leur tête notre maire.



Saluons l'accueil chaleureux des habitants de Bréhat et l'organisation importante mais surtout très réussie de cette manifestation.

Ce festival est avant tout un espace d'échanges et de rencontres entre insulaires, de discussions entre festivaliers, le tout dans une très bonne ambiance. Dans le "Village des îles", chaque île du Ponant y occupait un stand sur lequel elle présentait ses activités, ses richesses patrimoniales, ses produits...

Mis en place le samedi matin, le marché des producteurs a permis à chacun de découvrir ce que l'on produit sur les îles : fromage de l'île d'Arz, escargots de Groix, saucisses de Molène, miel d'Ouessant, huîtres de l'île d'Aix, et légumes de l'île de Batz...

Difficile de tout dire sur la programmation qui n'a pas connu de temps morts durant ces trois jours. De nombreux concerts, dont celui d'un groupe qui ne nous est pas inconnu, Delgado Jones avec Alexandre ARGOUARC'H à la basse et Jacques CREIGNOU au chant, des expositions d'art et de photographies, une course de godille, des visites guidées de l'île de Bréhat... sans oublier le grand

repas de clôture qui s'est tenu le dimanche midi avec plus de 1000 convives !

Le prochain rendez-vous est fixé sur l'île de Groix pour le dernier week-end de septembre de 2018.

Et pourquoi pas en 2019 sur l'île de Batz ? La réflexion doit être rapidement menée car elle implique une très large adhésion et participation de la population ; deux éléments déterminants au regard de l'enjeu financier pour la commune. Nous attendons le retour d'expérience des Bréhatins afin d'organiser les premières réunions pour débattre de ce projet.

SOLIDARITÉ ENTRE LES ÎLES



En soutien aux sinistrés de l'ouragan Irma qui a durement frappé l'île antillaise de Saint-Martin, début septembre, le conseil municipal de l'île de Batz a décidé à l'unanimité de verser la somme de 500 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Pôle solidarité et familles de la collectivité territoriale de Saint Martin. Un bénéficiaire de proximité à même de définir l'urgence et les besoins de nos compatriotes insulaires.

QUOI DE NEUF !

UNE HÉLISURFACE SÉCURISÉE

Dans le cadre du Plan Local de Santé des îles, mis en place par l'Agence Régionale de Santé, une hélisurface sécurisée va enfin voir le jour. Elle va permettre à l'hélicoptère du centre hospitalier de Brest, de pouvoir atterrir de nuit en toute sécurité sur l'île de Batz. En effet, depuis quelques mois, l'hélicoptère est d'astreinte jusqu'à 22 heures. Afin de permettre aux pilotes, mais aussi aux pompiers d'intervenir dans de bonnes conditions, une zone du terrain de foot sera équipée de projecteurs commandés directement par l'équipage en vol et au sol par les équipes de secours.

UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE POUR L'ESTACADE

Pour pallier la lenteur des décisions concernant le devenir des travaux de l'estacade, la municipalité a décidé d'investir dans un véhicule électrique en accord avec les autorités. Ce véhicule sera mis à disposition des taxis ambulances qui ont signés une convention avec la mairie.

Le véhicule sera garé dans un container près du bâtiment de l'école de voile. Les compagnies de taxis conventionnés auront une clef infalsifiable pour accéder au véhicule.

L'équipement du caisson (éclairage et système de recharge) sera fourni gracieusement par la mairie de ROSCOFF.

Ce véhicule est bien évidemment réservé aux personnes qui bénéficient d'une prise en charge de la sécurité sociale pour le transport dans le cadre de soins ou d'une hospitalisation, ainsi qu'aux services de secours.

L'investissement s'élève à 8.100,00 € pour le véhicule et à 3.840,00 € pour le container soit 11.940,00 € ttc avec une aide du Ministère de l'Intérieur via le sénateur François MARC d'un montant de 3.500 €.

Ce véhicule sera mis en place courant décembre.

VERS UNE ÉVOLUTION DE LA STATION D'ÉPURATION

Les réglementations et les normes ne cessant d'évoluer, les services de la police de l'eau et de l'environnement nous demandent d'étudier rapidement une conversion de notre station d'épuration vers une filière de boues activées, système le plus efficace à l'heure actuelle, afin de réduire encore plus l'impact de nos rejets dans l'environnement marin.

STATION D'ÉPURATION ACTUELLE

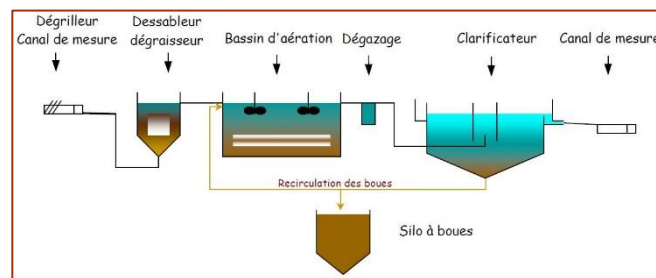


Dans cette optique, le conseil municipal a délibéré le 17 octobre dernier pour lancer la négociation avec les propriétaires riverains de la station afin d'acquérir le foncier nécessaire estimé à 5.000 m2.

En début d'année prochaine, une étude sera confiée à un cabinet spécialisé pour définir les besoins et chiffrer le coût des travaux.

Le procédé à boues activées est une technique biologique d'épuration des eaux. Il représente une alternative efficace et écologique, puisque sans utilisation de produits chimiques, aux techniques d'épuration les plus couramment utilisées.

PROJET DE STATION À BOUES ACTIVÉES



Il consiste à revaloriser les eaux usées en y introduisant un concentré de bactéries diverses. On ajoute à ce mélange un brassage mécanique qui permet l'oxygénation du tout, nécessaire au bon fonctionnement des bactéries et à la dégradation des matières. Ces bactéries « mangent » les substances polluantes et les transforment en boue. Ce procédé élimine les molécules de phosphore, d'azote et de carbone présentes dans les eaux usées. Il est de plus relativement sûr, du fait du contrôle aisé des différents facteurs nécessaires à son bon fonctionnement. Enfin, les nuisances telles que les odeurs ou les mouches sont inexistantes et son installation demande peu de place. Toutefois, c'est un investissement important qu'il nous faudra porter dans les prochaines années.

LE PHARE

FONDATION



DU PATRIMOINE

Ce gros et complexe dossier avance et va enfin passer à la phase réalisation. Les appels d'offres pour les travaux de restauration des salles ont été lancés fin août. Après l'étude des offres par les architectes en charge du dossier le choix des entreprises sera validé lors du prochain conseil municipal. Les devis des entreprises restent pour le moment dans le montant des estimations.

Les travaux de gros œuvre vont débuter en décembre pour une durée de six mois. Durant cette période notre phare sera donc couvert d'échafaudages.

Une visite des lieux avant travaux est proposée à toute la population, le dimanche 10 décembre 2017 de 14 h à 17h, inscription préalable obligatoire en mairie au 02 98 61 77 76.

L'appel aux dons se poursuit, déjà 11 306 € collectés. Vous pouvez apporter votre contribution à ce projet par le biais de la Fondation du Patrimoine et bénéficier ainsi d'une déduction fiscale correspondant à 60 % de votre don. N'hésitez pas à le faire rapidement pour profiter de la déduction fiscale sur 2017. Mais pensez aussi à 2018 !

LES "APRÈS-MIDI RENCONTRES" DU CCAS

DES TEMPS DE CONVIVIALITÉ

Le CCAS organise, le premier dimanche de chaque mois, à 14 h à la salle Ker Anna des "après-midi rencontres" pour les plus de 65 ans, résidents sur notre commune.

Domino, belote, tarot sont proposés, mais vous pouvez simplement venir passer un bon moment à discuter. Toutes les nouvelles idées sont les bienvenues ! Brigitte, Alexia et Rose vous y attendent ! Une participation de 2 € est demandée pour le goûter.

SERVICES MÉDICAUX

UNE NOUVELLE INFIRMIÈRE

Arrivée depuis mi-octobre, Mme Nelly VERGE remplace M. Laurent POULAIN.

Les infirmiers sont joignables au 06.87.83.01.04.

DES NOUVELLES PODOLOGUES

À compter du 17 novembre prochain, Mesdames BELBEOC'H-KERJEAN et AZOU viendront sur l'Île. Merci de bien vouloir prendre rendez-vous au 02.98.61.10.82.

RÈGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2012-0244 du 1^{er} mars 2012 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Finistère.



Les travaux réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que notamment, tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 19h30,
- les samedis de 9h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE



Le secrétariat de mairie est ouvert du lundi au vendredi De 9 h 00 à 12 h 00 & de 14 h 00 à 17 h 00

Téléphone : 02.98.61.77.76

Courriel : mairie.iledebatz@orange.fr

Site Internet : www.iledebatz.com

Les comptes rendus des conseils municipaux sont accessibles sur le site internet Rubrique « Vie municipale »

DÉCHETTERIE

Mardi – Mercredi – Jeudi 15 h 30 à 17 h 30

Samedi 13 H 30 à 16 h 30

ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage tous les lundis

Renseignements au 02 98 69 10 44

MANIFESTATIONS À VENIR



16 et 17 décembre
à la salle Ker Anna

Arbre de Noël communal

22 décembre après-midi

à la salle Ker Anna

